

3 points à retenir

du conseil communautaire

Jeudi 10 avril 2025

01

Plan Local d'Urbanisme intercommunal – PLUi

Le 1er PLUi de l'Hérault, c'est :

1. Une vision intercommunale : compromis entre urbanisation et préservation de nos espaces agricoles et naturels
2. Un cadre clair pour le logement, l'économie, la préservation de nos paysages
3. Un document évolutif, révisable – dialogue permanent avec les communes et l'État.

3 points à retenir

du conseil communautaire

FISCALITÉ

Une fiscalité inchangée malgré un
contexte financier contraint

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **6,32 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **14,39%**
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères : **17,92%**
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **16,58%**
- cotisation foncière des entreprises : **36,48 %**

02

3 points à retenir

du conseil communautaire

03

Souscription de parts sociales à la société mixte locale Cause Energia

La collectivité devient actionnaire de cette société pour :

- Produire localement : chaleur bois, solaire, géothermie, énergie durable
- Fournir une énergie locale via l'autoconsommation collective organisée
- Investir dans les projets privés d'énergies renouvelables du territoire